

Point de Presse du Conseil d'Etat

24 août 2011

La version Internet fait foi

M. Mark Muller, président du Conseil d'Etat
Mme Isabel Rochat, conseillère d'Etat
Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat

Sommaire

Genève internationale	4
Genève s'engage pour les populations touchées par la crise alimentaire dans la Corne de l'Afrique	4
Soutien à la ratification de la Convention de l'OIT sur la protection de la maternité	4
Genève-Confédération	6
Adaptations aux lois fiscales fédérales approuvées	6
Genève	7
Garantir la sécurité publique	7
Surveillance de l'Etat : le gouvernement souhaite poursuivre la réflexion avec le Grand Conseil.....	8
Rachat d'un immeuble à la route de Chêne.....	8
Nouveaux barèmes pour les loyers répondant aux besoins prépondérants de la population	9
Péréquation intercommunale : contributions et allocations pour 2011	9
Adoption des comptes, du rapport de gestion et du rapport de réalisation de l'offre des TPG pour l'exercice 2010	11
Adoption des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Fondation des parkings.....	12
Adoption du plan d'actions des parcs relais (P+R) 2011-2014.....	12
Subventions accordées à GenèveRoule et Pédibus	13
Assainissement de la Compagnie générale de navigation	13
Renforcement des mesures spécifiques en faveur de l'intégration des étrangers	14
Prévention de la violence juvénile et lutte contre la récidive : soutien à l'association « Face à Face »	14
Réponse à une motion sur la politique cantonale en matière de gestion des déchets.....	15
Modification du règlement sur les retraites du pouvoir judiciaire	16
Protéger les raisins presque mûrs du chapardage	16
Félicitations adressées à Mme Milagros Mumenthaler, lauréate du Festival du film de Locarno	16
Séminaire <i>extra-muros</i> à Berlin.....	17
Nominations	18
Agenda des invitations à la presse	19

Genève internationale

Genève s'engage pour les populations touchées par la crise alimentaire dans la Corne de l'Afrique

Afin de venir en aide aux populations affectées par la crise alimentaire qui touche actuellement la Corne de l'Afrique (est), l'Etat de Genève a octroyé à Médecins sans Frontières – Suisse (MSF) et Caritas – Suisse un financement global de 300'000 francs provenant du Fonds de solidarité internationale, pour couvrir les besoins de base et l'accès aux soins des réfugiés dans les camps de Dadaab au Kenya et dans le district de Marsabit, à l'est du pays.

Ce sont près de 12 millions de personnes qui subissent de plein fouet les conséquences de la grave crise alimentaire qui touche en ce moment la Corne de l'Afrique. Causée par la pire sécheresse de ces soixante dernières années, la catastrophe humanitaire est encore exacerbée par le conflit qui ravage la Somalie depuis deux décennies.

Selon les estimations du Programme alimentaire mondial (PAM), 2000 réfugiés somaliens traversent chaque jour la frontière vers l'Ethiopie et 1200 réfugiés arrivent dans des camps au Kenya. Les taux de malnutrition sont particulièrement élevés parmi les réfugiés somaliens, notamment chez les enfants.

Par cet effort substantiel, le gouvernement genevois souhaite apporter tout le soutien possible à ces populations très durement affectées.

Pour toute information complémentaire : Mme Vanessa Mengel, chargée de projets, service de la solidarité internationale, DSPE, ☎ 022 388 15 44.

Soutien à la ratification de la Convention de l'OIT sur la protection de la maternité

Le Conseil d'Etat a répondu à la [consultation](#) fédérale lancée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) liée à la ratification de la [Convention n° 183 de l'Organisation internationale du travail \(OIT\) sur la protection de la maternité](#).

Le canton de Genève soutient cette ratification, qui représente une avancée importante en termes de protection de la maternité. Elle permettra en outre de confirmer la volonté de la Suisse d'adhérer aux instruments de l'OIT, dont elle abrite le siège.

Comme le rappelle le texte de la consultation, la convention n° 183 assure une protection étendue à toutes les femmes salariées, y compris celles qui se trouvent dans des situations de travail atypiques. Par ailleurs, le congé de maternité est fixé à 14 semaines.

*Pour toute information complémentaire : M. Bernard Favre, secrétaire général adjoint, DSE,
☎ 022 546 54 10.*

Adaptations aux lois fiscales fédérales approuvées

Dans sa réponse à une [consultation](#) lancée par le Département fédéral des finances, le Conseil d'Etat approuve et salue les modifications proposées à la [loi fédérale sur l'impôt fédéral direct \(LIFD\)](#) et à la [loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes \(LHID\)](#).

Ces modifications visent essentiellement à adapter dans ces deux lois les délais de prescription de l'action pénale et les sanctions prévues pour la répression des délits aux [dispositions générales du code pénal](#) adoptées par les Chambres fédérales le 5 octobre 2001. En d'autres termes, il s'agit de reprendre dans la LIFD et la LHID la modification de la partie générale du code pénal qui traite de la prescription, et d'adapter les délais en conséquence.

Pour toute information supplémentaire : M. Philippe Dufey, secrétaire général adjoint, DF, ☎ 022 327 98 15.

Garantir la sécurité publique

L'augmentation des phénomènes de violence, en particulier dans les contextes urbains, est attestée depuis plusieurs années. Les réponses ne doivent pas être dictées par la pression de l'urgence mais s'inscrire sur le long terme. Le Conseil d'Etat est déterminé à mettre en œuvre les recommandations du rapport Phénix sur la réorganisation de la police genevoise.

En conséquence, le Conseil d'Etat a demandé à la cheffe de la police que la mise en œuvre des mesures suivantes, issues des recommandations Phénix, soit accélérée :

- mise sur pied début septembre d'une réserve opérationnelle pour sécuriser la voie publique. La présence policière aux endroits et aux heures critiques, notamment le samedi soir, sera ainsi renforcée, en tenant compte de la contrainte en termes d'effectifs et d'heures supplémentaires ;
- mise en place au 1^{er} octobre 2011 d'un centre unique des opérations et planification policière sous la conduite d'un seul chef.

Le rétablissement de la sécurité ne peut toutefois s'accomplir sans prendre en compte toute la chaîne sécuritaire. Les criminels doivent aller en prison, et non purger des peines symboliques.

C'est pourquoi le Conseil d'Etat, d'entente avec le Ministère public, établira des objectifs quadriennaux en matière de sécurité publique et de politique criminelle, dans le respect de la séparation des pouvoirs.

Enfin, le Conseil d'Etat rencontrera la Confédération concernant les points suivants :

- révision du code pénal et bilan du code de procédure pénale ;
- renforcement des effectifs des gardes-frontière et, partant, des patrouilles mobiles et conjointes avec les gardes-frontière ;
- renvoi des criminels étrangers multirécidivistes grâce à la conclusion d'accords de réadmission ;
- révision de la loi sur les mesures de sécurité intérieure. L'appareil législatif de la Suisse en matière de lutte contre les différentes formes de violence est insuffisant et doit être adapté aux formes actuelles de menace.

Pour toute information complémentaire : Mme Isabel Rochat, conseillère d'Etat, en contactant M. Laurent Paoliello, secrétaire général adjoint responsable de la communication, DSPE, ☎ 022 327 92 04 ou 076 223 03 21.

Surveillance de l'Etat : le gouvernement souhaite poursuivre la réflexion avec le Grand Conseil

Le Conseil d'Etat a adopté son rapport à l'attention du Grand Conseil sur la [motion « pour une évaluation des systèmes de contrôle au sein de l'Etat »](#). Le gouvernement reconnaît la pertinence de plusieurs considérants de la motion et partage le souci de ses auteurs de voir mise en œuvre une organisation performante et cohérente de la surveillance de l'Etat.

Il rappelle, dans ce cadre, que le département des finances a mandaté en 2010 une entreprise d'audit spécialisée afin d'établir un état des lieux de l'organisation de la surveillance à l'Etat de Genève et de formuler des propositions d'amélioration.

Cette analyse a notamment mis en lumière les constats suivants :

- moyens limités à disposition du Conseil d'Etat pour l'assister dans sa tâche de surveillance des autorités inférieures ;
- indépendance limitée de l'auditeur des comptes ;
- moyens limités à disposition du Grand Conseil pour l'assister dans ses tâches de haute surveillance de l'Etat ;
- redondances entre l'inspection cantonale des finances (ICF) et la Cour des comptes (CdC) ;
- ambiguïté du positionnement et du rôle de la commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP).

Les conclusions de cette étude ont été transmises au mois de mai 2011 par le Conseil d'Etat au président du Grand Conseil et aux présidents respectifs de la commission des finances et de la commission de contrôle de gestion, afin de recueillir leurs remarques et celles de leurs commissions.

Dans ce même courrier, le Conseil d'Etat a proposé de poursuivre la réflexion dans un esprit de collaboration et de transparence en y intégrant l'ensemble des acteurs du système de surveillance, à savoir l'inspection cantonale des finances, la Cour des comptes, la commission d'évaluation des politiques publiques, et les commissions des finances et de contrôle de gestion du Grand Conseil. L'implication de toutes les entités concernées doit permettre de préciser avec pertinence les enjeux et les implications du modèle à développer.

Pour toute information complémentaire : M. Jacques Beuchat, secrétaire général, DF, ☎ 022 327 98 03.

Rachat d'un immeuble à la route de Chêne

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 27,5 millions de francs pour l'acquisition d'un bâtiment édifié en bordure de la route de Chêne par la Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC) en droit de superficie sur une parcelle propriété de l'Etat de Genève.

Ce bâtiment est occupé principalement par la CCGC, mais aussi par l'administration cantonale, l'Etat étant à ce jour locataire de près de 40% des surfaces de l'immeuble, soit environ 1700 m² sur un total de 4540 m². Le terrain ayant été mis, à l'époque, à disposition à travers un droit de superficie pour une rente annuelle symbolique et la CCGC ayant décidé de libérer les locaux qu'elle occupe en 2012, il apparaît opportun au Conseil d'Etat de proposer l'acquisition de l'immeuble.

Une telle opération permettrait à la fois d'économiser des loyers et de regrouper différents services de l'administration dès le départ de la CCGC. Par ailleurs, cette proposition s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de la politique d'optimisation des locaux de l'Etat, qui impose de trouver d'importantes surfaces

administratives dont l'Etat se doit d'être propriétaire pour reloger des collaborateurs actuellement répartis dans des locaux loués ou dans des bâtiments qu'il est prévu de libérer.

Si cette acquisition augmente ponctuellement les investissements de l'Etat de Genève, elle réduira de façon pérenne ses charges, ce qui s'inscrit dans le cadre de la politique financière menée par le Conseil d'Etat.

Pour toute information complémentaire : M. Pascal Chobaz, direction des opérations foncières, DCTI, ☎ 022 546 60 50.

Nouveaux barèmes pour les loyers répondant aux besoins prépondérants de la population

En fonction du revenu brut médian calculé pour les années 2003 à 2007, le Conseil d'Etat a déterminé que les loyers répondant aux besoins prépondérants de la population correspondent dorénavant à un montant compris entre 2536 francs et 3405 francs la pièce par année.

La [loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation \(LDTR\)](#) définit, au 1^{er} janvier 1999, les loyers répondant aux besoins prépondérants de la population comme étant ceux compris entre 2400 francs et 3225 francs la pièce par année. En fonction de l'évolution du revenu brut médian, elle prévoit toutefois la possibilité, pour le Conseil d'Etat, de réviser ces montants tous les deux ans.

Ce n'est qu'en 2006 que le Conseil d'Etat a fait usage de cette prérogative pour la première fois, réévaluant ces loyers pour un montant compris entre 2503 francs et 3363 francs. L'évolution du revenu brut médian n'ayant été que très légère (0,0125%) entre-temps, le Conseil d'Etat avait renoncé à les réévaluer pour l'année 2008.

Pour toute information complémentaire : Mme Saskia Dufresne, directrice des autorisations de construire, office de l'urbanisme, DCTI, ☎ 022 546 60 74.

Péréquation intercommunale : contributions et allocations pour 2011

Le Conseil d'Etat a approuvé les contributions à charge ainsi que les allocations en faveur des communes et du Fonds intercommunal pour l'année 2011. Ces montants résultent de l'application, pour la deuxième fois, de la [loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité](#), adoptée par le Grand Conseil le 3 avril 2009.

Les montants établis en francs sur la base des calculs du département des finances sont les suivants :

Commune	Contributions	Allocations
Aire-la-Ville		221'735.-
Anières	477'163.-	
Avully		132'642.-
Avusy		75'773.-
Bardonnex	131'507.-	
Bellevue	287'665.-	
Bernex		358'931.-
Carouge	2'846'911.-	

Cartigny	97'394.-	
Céligny	233'746.-	
Chancy		234'844.-
Chêne-Bougeries	1'249'628.-	
Chêne-Bourg		459'304.-
Choulex	202'405.-	
Collex-Bossy	37'448.-	
Collonge-Bellerive	1'702'690.-	
Cologny	2'033'652.-	
Confignon		594'445.-
Corsier	289'133.-	
Dardagny	115'874.-	
Genève	11'656'507.-	
Genthod	1'559'310.-	
Grand-Saconnex	499'002.-	
Gy	53'228.-	
Hermance	273'900.-	
Jussy	237'755.-	
Laconnex	35'241.-	
Lancy		198'907.-
Meinier	279'960.-	
Meyrin	1'838'914.-	
Onex		6'632'143.-
Perly-Certoux	448'763.-	
Plan-les-Ouates	2'396'006.-	
Pregny-Chambésy	885'792.-	
Presinge	19'187.-	
Puplinge	10'075.-	
Russin	15'738.-	
Satigny	1'629'958.-	
Soral	17'881.-	
Thônex		137'101.-
Troinex	333'628.-	
Vandœuvres	1'416'871.-	
Vernier		8'774'099.-
Versoix		2'499'594.-
Veyrier	1'252'810.-	

Fonds intercommunal		14'246'224.-
Totaux	34'565'742.-	34'565'742.-

Pour toute information complémentaire : M. Marc Gioria, direction générale des finances de l'Etat, DF,
☎ 022 546 13 18.

Adoption des comptes, du rapport de gestion et du rapport de réalisation de l'offre des TPG pour l'exercice 2010

Le Conseil d'Etat a adopté les comptes et le rapport annuel de gestion 2010 des Transports publics genevois (TPG), présentés sur la base des normes comptables internationales IPSAS, ainsi que le rapport sur la réalisation de l'offre de transports 2010, qui seront remis au Grand Conseil. La mise en œuvre des quatre années du contrat de prestations liant l'Etat de Genève et les TPG a été conforme à l'engagement pris lors de sa signature en décembre 2006.

L'ensemble des développements du réseau prévus a été réalisé avec l'inauguration du tram de Meyrin-Gravières le 12 décembre 2009, l'amélioration des fréquences et la mise en service de nouvelles lignes TPG en réponse aux besoins des usagers. L'offre a augmenté de 22,6 % sur la période 2007-2010 ou de 55,6 % entre 2002 et 2010, soit davantage que la cible prévue de + 50 %.

En termes de fréquentation et compte tenu du changement de méthode de comptage, une croissance très forte a été observée sur l'ensemble du réseau au fil des années. En effet, la fréquentation a augmenté de 65,6 % par rapport à 2002, soit bien mieux que l'objectif de +24,8 %. Les autres indicateurs du contrat de prestations ont également tous été atteints.

Au niveau financier, cette quatrième et dernière année du quatrième contrat de prestations s'est achevée avec un déficit net de 9,66 millions de francs (2009 : -1,03 million de francs), alors que le budget prévoyait une perte de 11,24 millions de francs. Toutefois, au niveau des résultats annuels cumulés, ces quatre ans se soldent globalement par un résultat positif de 1,63 millions de francs. Une part des bénéfices réalisés en 2007 et 2008 ayant cependant été restituée à l'Etat de Genève au titre de contributions au renouvellement des infrastructures de transport aériennes et au sol (3,08 millions de francs), conformément au contrat de prestations, le bilan financier des TPG se présente avec un léger déficit de 1,45 million de francs, ce qui représente 0,2 % des indemnités versées sur la période 2007-2010.

Par rapport au budget 2010, les produits sont en hausse de 3,5 % pour se situer à 342,20 millions de francs (2009 : 330,68 millions de francs), même si les revenus du transport sont en diminution de 1,5 million de francs. Les charges ont atteint 351,86 millions de francs (2009 : 341,93 millions de francs), soit une hausse de 2,9 %, notamment en raison de frais de sous-traitance en hausse avec l'exploitation de lignes transfrontalières.

Au niveau des investissements, le contrat de prestations se termine avec un total d'engagements supérieur de 187'000 francs aux 215 millions de francs prévus au Plan financier pluriannuel, permettant de procéder au versement du premier acompte lié à la commande de 32 tramways indispensables à la mise en service de la ligne Meyrin-Bernex en décembre 2011.

Pour toute information complémentaire : M. David Favre, secrétaire général adjoint chargé de la mobilité, DIM,
☎ 022 327 96 05.

Adoption des comptes et du rapport de gestion 2010 de la Fondation des parkings

Le Conseil d'Etat a adopté les comptes 2010 de la Fondation des parkings (FP) présentés selon les normes IPSAS, ainsi que son rapport au Grand Conseil sur le rapport de gestion de la fondation pour le même exercice. La FP est une entreprise de droit public au service de la politique des déplacements édictée par l'autorité cantonale. Elle a notamment pour priorité la construction de parcs relais P+R et de parkings habitants, tout en agissant aussi comme conseil.

Les comptes 2010 se soldent par un bénéfice de 6,6 millions de francs (2009 : 7 millions de francs) avec un total des produits se montant à 37,7 millions de francs (2009 : 32,9 millions de francs) et un total des charges à 31 millions de francs (2009 : 25,9 millions de francs). Le résultat baisse de 5 % par rapport à 2009, tout en restant supérieur au budget 2010.

La FP a repris intégralement en 2010 le contrôle du stationnement sur le territoire de la Ville de Genève. Cela a permis à la fois de clarifier certaines modalités de fonctionnement avec les acteurs du stationnement et de mettre en place le macaron professionnel multizone « Plus » octroyant des facilités de stationnement aux entreprises actives dans les secteurs du centre-ville.

Disponible depuis 2011, ce macaron permet à certains professionnels répondant à des conditions précises de déroger à la réglementation locale du trafic, qui limite la durée de parcage des véhicules automobiles sur la voie publique. Le stationnement est ainsi possible en zone bleue ou horodateurs à la demi-journée ou à la journée au même tarif que pour le macaron « Tout Public ». Pour mémoire, ce dernier macaron permet de parquer son véhicule pour une demi-journée dans les zones bleues au prix de 10 francs la demi-journée ou 20 francs la journée. En 2010, 6713 macarons ont été délivrés, soit une augmentation de 44 % par rapport à 2009.

En matière de stationnement des habitants, de nombreuses places ont pu être mises à leur disposition dans les parkings publics de l'Etat, qui comptent désormais 725 places habitants. Sur l'ensemble des parkings qui leur sont destinés, la FP met à disposition des habitants 2782 places.

Suite principalement à la fin des travaux de surélévation au parc relais P+R de Sous-Moulin, 500 places P+R de plus ont été créées en 2010. Au fil des ans, d'autres places viendront s'ajouter, car plusieurs projets de parcs relais P+R sont en cours d'élaboration.

*Pour toute information complémentaire : M. David Favre, secrétaire général adjoint chargé de la mobilité, DIM,
☎ 022 327 96 05.*

Adoption du plan d'actions des parcs relais (P+R) 2011-2014

Le Conseil d'Etat a adopté son rapport au Grand Conseil relatif au plan d'actions des parcs relais (P+R) 2011-2014, qui énonce les lignes de conduite générales de la politique de développement des P+R et guide l'action des services de l'Etat en la matière. Ce plan découle directement des objectifs du plan directeur du stationnement, qui vise à maîtriser le stationnement pendulaire. Il s'inscrit dans une vision globale de la politique de mobilité et a été élaboré en étroite coordination avec les autres planifications directrices existantes en matière de réseau routier, de transports en commun et de mobilité douce. Il prévoit treize mesures à mettre en œuvre durant la période quadriennale.

Les mesures visent à réaliser de nouveaux P+R, à stimuler la demande et ainsi augmenter la fréquentation moyenne des P+R, mais aussi à assurer un meilleur suivi de la politique P+R, notamment dans le domaine transfrontalier.

A ces fins, une analyse prospective de la demande potentielle à l'horizon 2020 a été confrontée aux projets déjà planifiés. Elle débouche sur une évaluation différenciée des besoins selon les secteurs, qui permet de mieux cibler le développement de l'offre, son dimensionnement et les mesures à mettre en œuvre pour améliorer la fréquentation moyenne des P+R.

En parallèle, d'autres mesures visent à développer la demande :

- introduction d'une tarification journalière ;
- adaptation de l'offre aux pôles d'emplois périphériques ;
- renforcement de la communication sur l'offre.

L'ensemble de ces mesures répondent aux objectifs du plan directeur du stationnement qui visent à diminuer l'attractivité du stationnement pendulaire dans les centres secondaires et le long des principaux axes de transports en commun.

Pour tout renseignement complémentaire : Mme Rébecca Dougoud, directrice de la planification et des offres de mobilité, direction générale de la mobilité, DIM, ☎ 022 546 78 03.

Subventions accordées à GenèveRoule et Pédibus

Le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer à l'Association GenèveRoule une subvention de 50'000 francs et au Groupement cantonal des Associations de Parents du Primaire (GAPP) Pédibus une subvention de 30'000 francs pour l'année 2011.

GenèveRoule est une association d'utilité publique de prêt et de location de vélos encourageant le développement de la mobilité douce.

Concernant Pédibus, cette subvention est octroyée afin d'encourager la sécurité et le recours à la mobilité douce des enfants sur le chemin de l'école.

Pour toute information complémentaire : M. Thierry Messenger, chef du service de la mobilité et des espaces publics, direction générale de la mobilité, DIM, ☎ 022 546 78 19.

Assainissement de la Compagnie générale de navigation

Le Conseil d'Etat a accepté de déposer auprès du Grand Conseil un projet de loi soutenant la restructuration de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) par l'abandon de créances de 7,78 millions de francs, la transformation du capital social, la prise de participation à hauteur de 2,87 millions et l'ouverture d'une subvention d'investissement de 3,69 millions.

En 2009, l'audit de gestion de la CGN commandité par les cantons de Vaud, Valais et Genève préconisait, entre autres, une clarification des buts de la CGN ainsi qu'une refonte de sa structure interne.

Depuis, la loi sur la Compagnie générale de navigation sur le Lac Léman (LCGN) a été adoptée par le Grand Conseil en vue d'ancrer dans la législation genevoise les principes généraux de financement de la CGN. La LCGN est entrée en vigueur le 1^{er} février 2011.

Ce projet de loi additionnel vise à concrétiser la participation renforcée de l'Etat de Genève aux nouvelles structures de la compagnie et à en assurer durablement la pérennité.

Concrètement, ces appuis permettront en particulier de réaliser la rénovation du bateau historique « Vevey » et du bateau moderne « Ville de Genève » ainsi que de démarrer l'assainissement du chantier naval de la CGN à Ouchy.

Il appartient encore à l'assemblée générale de la CGN de ratifier la restructuration attendue de la compagnie à brève échéance afin que la loi puisse déployer ses effets une fois celle-ci adoptée.

*Pour toute information complémentaire : M. Cyril Arnold, économiste aux services financiers, DIM,
☎ 022 327 90 41.*

Renforcement des mesures spécifiques en faveur de l'intégration des étrangers

Conformément à la [loi genevoise sur l'intégration des étrangers](#), le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le rapport d'activités 2010 du bureau de l'intégration des étrangers (BIE).

Le bureau est chargé de coordonner les mesures liées à l'intégration. Pour atteindre ses objectifs, il s'appuie sur un important réseau de partenaires institutionnels et privés.

Durant l'année 2010, le bureau de l'intégration a concentré ses efforts sur :

- **l'intégration sociale et professionnelle** des personnes admises provisoirement (permis F) et des réfugiés statutaires (permis B) par la mise sur pied d'un dispositif multidisciplinaire performant impliquant de nombreux acteurs ;
- **l'apprentissage de la langue française**, élément clé de l'intégration, en développant le dispositif de socialisation, d'alphabétisation et de cours de français mis en place en 2009, notamment au profit des mamans d'élèves allophones ;
- **l'accueil et l'information des nouveaux arrivants**, par l'organisation de séances d'accueil en huit langues, la production d'une palette de documents répondant de façon pratique et accessible à des problèmes concrets, ainsi que le développement du [site internet du bureau](#) ;
- **la prévention du racisme et des discriminations**, par la mise sur pied de journées d'étude sur l'islam et d'une semaine d'actions contre le racisme, concrétisée par de nombreux projets menés par des associations, notamment.

Il convient également d'ajouter que le bureau de l'intégration a contribué de manière significative au programme de développement de l'avenir de l'intégration spécifique piloté par l'Office fédéral des migrations.

Pour toute information complémentaire : M. André Castella, délégué à l'intégration, bureau de l'intégration des étrangers, DSPE, ☎ 022 546 74 99 ou 079 215 79 15.

Prévention de la violence juvénile et lutte contre la récidive : soutien à l'association « Face à Face »

Le Conseil d'Etat a adressé au Grand Conseil son rapport sur la [motion « Pour la prévention de la violence des jeunes et le soutien à l'association Face à Face »](#).

Dans son rapport, le gouvernement indique qu'il est sensible aux préoccupations des motionnaires en ce qui concerne la prévention de tous types de violence et en particulier de la violence juvénile. Depuis de nombreuses années, le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) œuvre à sensibiliser les jeunes aux notions de respect et de valeurs citoyennes, et favorise les dispositifs de prévention

du service de santé de la jeunesse qui font la promotion des comportements favorables à la santé tout en transmettant des valeurs consolidant l'estime de soi. En outre, les procédures de prise en charge de victimes de violences ou d'abus sexuels ont été clarifiées et renforcées. Par ailleurs, le Conseil d'Etat s'est doté du bureau du délégué aux violences domestiques, rattaché à l'office des droits humains du département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE), qui doit notamment coordonner les actions en matière de violences domestiques. Dans ce cadre, le DSPE soutient le travail de plusieurs associations par le biais de collaborations et de subventions.

Afin de répondre à l'aspect plus spécifique de la violence exercée par les adolescent-e-s et les femmes et donnant ainsi une suite positive à cette motion, le Conseil d'Etat a accordé en 2010 une aide financière d'urgence de 40'000 francs à l'association Face à Face. En 2011, c'est une aide financière de 150'000 francs qui a été accordée à cette association, et dès l'année 2012, il est prévu que l'association Face à Face soit liée par un contrat de prestation qui couvrira les années 2012 à 2015.

L'association Face à Face peut ainsi poursuivre ses prestations pour prévenir et traiter de manière spécifique la violence des femmes, des mères et des adolescent-e-s ayant des comportements inadéquats et éviter leur transmission au travers des générations.

Pour toute information complémentaire : Mme Fabienne Bugnon, directrice générale de l'office des droits humains, DSPE, ☎ 022 327 92 71.

Réponse à une motion sur la politique cantonale en matière de gestion des déchets

En réponse à une [motion](#) du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a rappelé certains points de sa politique de gestion des déchets.

Le gouvernement a ainsi indiqué qu'il entend tout d'abord poursuivre ses efforts de sensibilisation au tri des déchets avec toujours en point de mire un objectif de recyclage des déchets urbains de 50%, égal à la moyenne suisse. Pour ce qui est de la diminution des quantités de déchets, l'effort principal est porté sur les déchets de la construction et du génie civil. En effet, les quantités de déchets en jeu et les potentiels de réduction sont très importants. En 2009, ce sont 540'000 tonnes qui ont été évacuées des chantiers, auxquelles s'ajoutent 1,7 million de tonnes de déblais. En comparaison, le canton n'a produit que 200'000 tonnes d'ordures ménagères et autres déchets urbains incinérables. Cette diminution des quantités de déchets issus de chantiers est d'autant plus importante que les volumes de décharge encore disponibles s'amenuisent rapidement.

Le Conseil d'Etat rappelle encore sa décision de mai 2008 de ne plus importer de déchets étrangers à l'usine des Cheneviers. D'une manière générale, il indique que la gestion des déchets est bien contrôlée à Genève. Plus de 80 entreprises d'élimination sont autorisées et contrôlées par l'administration. Le gouvernement insiste également sur la transparence qui règne dans ce domaine, puisque que le [Système d'information du territoire genevois \(SITG\)](#) intègre non seulement la localisation de ces entreprises, mais aussi le détail de tous les déchets qui y sont traités et les tonnages annuels autorisés. On trouve en outre sur le site Internet de l'Etat toutes les informations relatives à l'impact de l'usine des Cheneviers sur l'environnement.

Le Conseil d'Etat rappelle enfin sa volonté, exprimée dans le [discours de Saint-Pierre](#), de favoriser la construction d'une centrale chaleur force alimentée par de la biomasse. Une piste concrète actuellement à l'étude est la valorisation énergétique du bois usagé (bois de démolition, palettes, etc.).

Pour toute information complémentaire : M. Daniel Chambaz, directeur général de l'office de l'environnement, DSPE, ☎ 022 388 80 01.

Modification du règlement sur les retraites du pouvoir judiciaire

Le Conseil d'Etat a adopté une modification du [règlement relatif à la prévoyance professionnelle des magistrats du pouvoir judiciaire](#). Ce changement fait suite à l'adoption par le Grand Conseil, le 23 juin 2011, d'une modification des statuts de la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA), selon laquelle la cotisation prélevée sur les salaires passera de 24% à 25% dès septembre 2011, à 26% le 1^{er} janvier 2012 et à 27% le 1^{er} janvier 2013.

La [loi concernant le traitement et la retraite des magistrats du pouvoir judiciaire](#) spécifie que le taux de cotisation est fixé par équivalence à celui des fonctionnaires, d'où la modification réglementaire qui prévoit elle aussi un relèvement progressif de la cotisation en trois étapes, de septembre 2011 à janvier 2013.

*Pour toute information supplémentaire : M. Hugues Bouchardy, secrétaire général adjoint, DF,
☎ 022 327 98 15.*

Protéger les raisins presque mûrs du chapardage

Le Conseil d'Etat a décrété la mise à ban du vignoble genevois à partir du jeudi 25 août 2011 jusqu'à la fin des vendanges.

Conformément à l'article 17 de la [loi sur la viticulture](#), le Conseil d'Etat arrête la mise à ban chaque année avant la vendange, en accord avec l'Interprofession viti-vinicole. Le [règlement sur la vigne et les vins de Genève](#) stipule notamment que « durant la période de mise à ban, l'accès aux vignes est interdit sans autorisation écrite de l'exploitant » (art. 24, al. 4).

La surveillance est assurée par les agents de la direction générale de la nature et du paysage, le concours des agents municipaux et les gardes récoltes. Des amendes seront dressées aux contrevenants.



*Pour toute information complémentaire : M. Daniel Rinolfi, direction générale de l'agriculture, DIM,
☎ 022 388 71 71.*

Félicitations adressées à Mme Milagros Mumenthaler, lauréate du Festival du film de Locarno

C'est avec une grande satisfaction que le Conseil d'Etat a pris connaissance du succès remporté par Mme Milagros Mumenthaler lors de la 66^e édition du Festival du film de Locarno. La jeune réalisatrice helvético-argentine a obtenu le Prix du meilleur film en compétition internationale pour son premier long-métrage, intitulé *Abrir puertas y ventanas*, film qui a également valu le Prix de la meilleure interprétation féminine à la comédienne Maria Canale.

Résidant aujourd'hui à Genève, membre du collectif de réalisateurs-producteurs *Bordu Films*, Milagros Mumenthaler a obtenu son diplôme de cinéma à Buenos Aires en 2004. Elle a réalisé quatre courts-métrages, dont deux ont été distingués par différents jurys internationaux.

Convaincu par le projet de cette jeune cinéaste, le canton de Genève, en lien avec la Ville de Genève, a soutenu le long-métrage récompensé à Locarno. La jeune cinéaste a en effet bénéficié d'un contrat de deux ans lui octroyant une importante aide financière pour le développement de son projet et la réalisation de ce film.

Ce type de soutien marque la volonté de l'Etat de Genève d'encourager la production cinématographique indépendante par le biais d'aides financières à la création, notamment en faveur de la relève. Le succès de Milagros Mumenthaler ne peut que réjouir notre canton, conscient de la nécessité de soutenir les premiers grands projets d'artistes talentueux.

*Pour tout complément d'information : Mme Joëlle Comé, directrice du service cantonal de la culture, DIP,
☎ 022 546 66 70.*

Séminaire *extra-muros* à Berlin

A l'issue de sa séance hebdomadaire, le Conseil d'Etat se rend ce jour à Berlin dans le cadre de son traditionnel séminaire *extra-muros* d'été « au vert ». Cette année, la thématique choisie est « l'urbanisation et la cohésion sociale ». Le séminaire permettra au gouvernement genevois de voir et de comprendre comment la capitale allemande a su gérer le développement de sa métropole, aux niveaux tant urbanistique que social et culturel.

Lors de son séminaire, le gouvernement participera à des séances de travail avec des responsables politiques et des urbanistes, parmi lesquels la secrétaire d'Etat chargée du développement urbain de Berlin, une cheffe de projet du Programme des Fonds européens de développement régional, ou encore le responsable des logements sociaux. Des visites de sites et de friches industrielles récemment urbanisés sont également au programme.

Ce séminaire alimentera le Conseil d'Etat dans ses réflexions et décisions importantes relatives au développement harmonieux de l'agglomération genevoise.

Nominations

Nouveau directeur général de l'office cantonal des automobiles et de la navigation



Le Conseil d'Etat a nommé M. **Didier Leibzig** au poste de directeur général de l'office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN) à dater du 1^{er} novembre 2011.

Agé de 42 ans et originaire de Genève, M. Leibzig a mené l'essentiel de sa carrière professionnelle dans le domaine automobile. Après avoir débuté comme cadre dans un garage, il a été engagé en qualité de directeur d'exploitation d'un centre automobile de la place, fonction qu'il assume depuis plus de 10 ans.

La personnalité et les compétences acquises par M. Leibzig, notamment dans les domaines de la communication, de la gestion de projets et du management, lui permettront d'assurer pleinement la conduite de l'OCAN.

M. Leibzig succède à M. Vincent Moreno, appelé à d'autres fonctions au sein de la Ville de Genève.

Pour toute information complémentaire : Mme Isabel Rochat, conseillère d'Etat, DSPE, ☎ 022 327 92 00.

Nouveau directeur du service du commerce

Le Conseil d'Etat a nommé M. **Jean Genolet** au poste de directeur du service du commerce (Scom ; département des affaires régionales, de l'économie et de la santé).

Licencié ès sciences politiques de l'Université de Genève, mention études internationales (IUHEI), M. Genolet est également titulaire d'un MBA (*Master of Business administration*) de l'Université de Lausanne.

Né en 1960, M. Genolet a occupé plusieurs fonctions dirigeantes au sein des entreprises British American Tobacco, Crans-Montana-Aminona SA, de Rham et Cie ainsi qu'à la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Au cours de son parcours professionnel, il a mené de nombreuses opérations de restructuration et de modernisation d'activités et possède une solide connaissance du tissu économique régional. M. Genolet entre en fonction le 5 septembre 2011.



Pour toute information complémentaire : M. Jean-Charles Magnin, directeur général des affaires économiques, DARES, ☎ 022 546 88 50.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
26 août 17h30	Découverte du PAV à vélo : à la rencontre de la nature du centre du périmètre	Rendez-vous sur le parking de la patinoire des Vernets	DCTI	Myriam Jakir Duran ☎ 022 388 07 33
29 août 14h00	Lutte contre le surendettement	Salle des Fiefs 2, rue de l'Hôtel-de-Ville	DSE	Bernard Favre ☎ 022 546 54 10
30 août 10h00	Flore genevoise : assurer une protection ciblée	Genève aéroport Espace environnement	DIM Ville de Genève	Jean-Marc Mitterer ☎ 022 546 76 10
31 août 12h30	Prestation de serment de l'Ecole de police	Promenade de la Treille	DSPE	Eric Grandjean ☎ 022 427 56 01
2 septembre 11h30	Conférence de presse sur les Journées du patrimoine 2011, les 10 et 11 septembre	Galerie Athénée 4 4, rue de l'Athénée	DCTI	Sabine Nemeč-Piguet ☎ 022 546 60 95
22 septembre 10h00	Présentation du projet de budget 2012 de l'Etat de Genève	Salle de l'Alabama 2, rue de l'Hôtel-de-Ville	CE	Roland Godel ☎ 022 327 98 07